



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU



RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2017

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Monsieur DEDOURGE Tony
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame PARISOT Michèle
Madame SOWINSKI Yvelise
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Monsieur BRULIN Frédéric
Madame WATTIEZ Laurence
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BIDAULT Bernard

Excusés :

Monsieur DANCOISNE Albert
(pouvoir à Madame SOWINSKI)
Madame DELANNOY Nathalie
(pouvoir à Monsieur VANDENBORREN)
Monsieur FROISSART Pascal
(pouvoir à Madame PARISOT)
Madame SEGARD Marie
(pouvoir à Monsieur LELEUX)
Monsieur BOURSIER Yves
(pouvoir à Monsieur KUSNIREK)

Monsieur le Maire a salué la réussite du forum "santé / sport / environnement" qui s'est tenu le 2 septembre dernier. Nombre d'Annaysiens ont participé à cette journée où l'on pouvait recenser près de 150 exposants sur 39 stands différents, des animations, une conférence de qualité par le Professeur Pinget, président fondateur du CEED, mais aussi des dépistages. En effet, 168 tests de glycémie ont été réalisés par le CEED et nos professionnels de santé annaysiens... L'augmentation des inscriptions dans les clubs sportifs et dans les clubs communaux notamment chez les séniors, qui ont été très nombreux lors de cette édition, est largement significative.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a commencé les travaux de lutte contre les inondations. L'obstination de la municipalité a enfin payé. Dans un premier temps, c'est un bassin proche de la rue des près qui sera aménagé qui permettra de récupérer les eaux pluviales et celles de débordement de la rue du 1er Mai. Les riverains de cette rue et de l'impasse des jardins devraient voir rapidement des améliorations. D'autres interventions sont prévues : réalisation d'une noue plus étendue et réfection du drain sur l'arrière de la rue du 11 novembre ; blocage des eaux de ruissellement venant de la rue Rolle à la hauteur du

parking par des ouvrages de chaque côté de la voie ; une modification de la gestion du bassin de la rue Gino Valli et la pose de caissons enterrés au stade de foot pour absorber les eaux de la rue voisine. Monsieur le Maire salue les travaux réalisés par le gestionnaire des réseaux et souhaitent que les riverains retrouvent la quiétude de leur environnement.

Divers travaux communaux vont être engagés ces prochaines semaines avec notamment la réfection de voirie de la rue Delecroix et du Chemin Valois et la réalisation du city stade à la cité Leclercq. Les travaux d'accessibilité sont un peu retardés. Ils nécessitent le dépôt de dossier de modification auprès de la DDTM. Après la pose d'une barrière d'accès posée par VNF, le nettoyage du quai de déchargement du canal commencera bientôt. Les gens du voyage viennent de s'y installer sur un terrain privé. La sécurisation du site en est donc plus difficile...

Pour terminer, Monsieur le Maire déplore une nouvelle fois la baisse annoncée des dotations en plein exercice budgétaire, sans aucune marge pour agir et rectifier. La Dotation Globale de Fonctionnement devrait baisser de 30 000€ et la suppression des contrats aidés... Les compensations ne suffisent pas ; ce qui contredit les informations qui transparaissent.

1. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ÉLUS SUR LE LIEU DE LA COLONIE DE VACANCES

Le Conseil Municipal avait acté le fait qu'une délégation municipale composée d'élus et de techniciens de la Commune puisse rendre visite aux enfants séjournant en colonie de vacances à Cassis.

Par un courrier en date du 22 août 2017, la Sous-Préfecture informait la Municipalité sur l'obligation de désigner nominativement les élus et les techniciens susceptibles d'être concernés par ce déplacement et invitait le Conseil Municipal à revoir ce point. Le Conseil Municipal accorde à la majorité, à postériori, un mandat spécial à Monsieur DEDOURGE Tony, Adjoint délégué à la Jeunesse pour effectuer un déplacement à Cassis du 18 au 19 juillet 2017

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

2. DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Investissement :

Dépenses

Augmentation de 73 000 € pour l'article 2315 (Installations, matériel et outillages techniques), l'article 2051 (Concessions et droits similaires), l'article 2183 (Matériel de bureau et matériel informatique), l'article 2188 (autres immobilisations corporelles), l'article 2315 (Installations, matériel et outillages techniques), l'article 2312 (agencement et aménagement de terrains), l'article 2031 (Frais d'études), l'article 2033 (Frais d'insertion), l'article 2315 (Installations, matériel et outillages techniques)

Diminution de 73 000 € pour l'article 2031 (Frais d'études), l'article 2117 (Bois et forêts), l'article 21312 (Agencement et aménagement de terrains), l'article 2315 (Installations, matériel et outillages techniques)

Recettes

Mouvements sans incidence sur la réalisation budgétaire :

899,57 € retirés au compte 10222 (FCTVA) et affectés sur le compte 282534 (Amortissement des Immobilisations reçues en affectation)

Fonctionnement :

Dépenses

899,57 € retirés de l'article 61551 (matériel roulant) et affectés à l'article 6811 (dotation aux amortissements)

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

3/4/5/6. DÉLIBÉRATIONS DE GARANTIE DE TRANSFERT DE PRÊT (MAISONS ET CITÉS HABITAT)- PRÊTS N°1225536 / 1225537 / 1225538 / 1225540

Suite au transfert de patrimoine entre les Sociétés Maisons et Cités Habitat Accession et Maisons et Cités et pour répondre à la demande de la Caisse des dépôts et Consignations, le Conseil Municipal réitère, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts (2 137 984 €, 537 826 €, 349 952 € et 86 803€) consentis le 19 Juin 2012.

7. RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE SERVICE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU BANQUET DES AÎNÉS

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le recrutement de 11 agents afin d'assurer le service dans le cadre du repas des aînés.

8. OBJECTIF DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR LA PÉRIODE 2017-2019

Au 31 Décembre 2016, les Services Préfectoraux comptabilisent un déficit de 25 logements sociaux. En vue de répondre aux objectifs de solidarité en matière d'habitat imposés par l'article 55 de la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage, sur la période 2017-2019 sur un objectif de construction fixé à 30 logements locatifs sociaux.

9. CONVENTION DE GESTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NORD-PAS-DE-CALAIS PORTANT SUR LE TRAITEMENT DU CAVALIER DU TERRIL DE HARNES

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention de gestion du cavalier entre les Communes de Harnes et Annay et le Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais visant à valoriser ces espaces naturels. Madame SOWINSKI a procédé à un tour d'horizon des actions susceptibles d'être mises en place dans le vaste projet intercommunal de mise en valeur des espaces de terrils de Harnes et Estevelles, des cavaliers les reliant et de la carrière Vicat à Pont-à-Vendin.

10. CONVENTION AVEC LE SYMSAGEL EN VUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DU DICRIM

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature d'une convention avec le SYMSAGEL (Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) afin de bénéficier d'une assistance technique et administrative gratuite pour l'élaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Monsieur Alain LEGRIN sera chargé du pilotage et du suivi de ce document.

11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION OMCF

Le Conseil Municipal décide d'accorder, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00€ à l'Association « Office Municipal Fête Animation Culture » dans le cadre de sa participation à l'organisation de la fête du 14 juillet aux étangs communaux. A ce titre, Monsieur LELEUX souhaite que lui soit communiqué le bilan financier de la fête du 14 juillet. De même, il signale qu'il est toujours en attente des bilans financiers de l'OMCF des années 2016 et 2017. Monsieur GAPENNE précise que l'OMCF n'a jamais bénéficié de subvention municipale annuelle. Monsieur le Maire s'engage à fournir le bilan du 14 juillet, comme à l'accoutumée, il ajoute que le bilan de l'OMCF est une question associative.

12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LES JARDINS D'ANNAY »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Les Jardins d'Annay » dans le cadre de sa participation à l'organisation de la fête du 14 juillet aux étangs communaux.

13. CESSIION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise à la majorité Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives en vue de procéder à la cession d'un terrain communal cadastré Section AB 89 sis rue du 11 Novembre à Monsieur et Madame VILELA Jean, domiciliés 85, rue du 11 novembre à Annay, terrain qu'ils louent depuis de nombreuses années. La cession de ce terrain classé en zone naturelle s'exécutera au prix fixé par le service des Domaines.

Abstentions : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

14. ENQUÊTE PUBLIQUE-INSTALLATIONS CLASSÉES SOCIÉTÉ DALKIA À HARNES

Après avoir écouté les observations de Monsieur VANDENBORREN, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur la demande présentée par la Société Dalkia en vue d'exploiter une installation de cogénération par turbine à gaz sur la commune de Harnes (dans le périmètre du site Mac Cain).

15. DÉNOMINATION DE VOIES NOUVELLES

Les travaux d'aménagement des lotissements confiés aux Sociétés SOAMCO et PAS-DE-CALAIS HABITAT sont en cours et il est décidé à l'unanimité de dénommer les voies communales qui seront créées : « Rue du Moulin, Camille Claudel, Simone Veil, Marguerite Yourcenar, Marie-Claude Vaillant-Couturier ». Monsieur le Maire justifie ces choix car jusqu'alors, les femmes avaient été oubliées dans les dénominations des voies communales. Monsieur BIDAULT indique quant à lui, qu'il serait légitime de proposer une rue « Etienne JENNEQUIN ». Monsieur le Maire acquiesce en précisant que cette idée existe déjà mais sera plutôt proposée dans le cadre de la réalisation d'un équipement communal.

Suppression des contrats aidés, un plan de licenciements géant

Le non renouvellement de 150 000 contrats aidés en France pose de nombreux problèmes aux collectivités locales et aux associations sans pour autant favoriser l'insertion dans des emplois pérennes des salariés qui en bénéficiaient. Le gouvernement évoque une économie pour le budget de l'état alors que Pole Emploi devra en final rémunérer ces 150 000 salariés qui vont se retrouver au chômage. 150 000 emplois supprimés c'est l'équivalent de la fermeture de 50 usines de la taille de la Française de Mécanique

C'est aussi le cas dans notre commune qui bénéficiait de l'aide d'état de près de 100 000€ par an. Le contrat aidé n'est pas la panacée et les bénéficiaires eux mêmes le savent, mais cela permettait dans ces temps où l'embauche n'est pas pléthorique à quelques personnes en difficulté d'emploi de trouver un marche pied pour une réinsertion professionnelle ou finir les quelques trimestres manquants pour un départ à la retraite.

La région 'Hauts-de-France' compte aujourd'hui 385060 chômeurs dont 89750 pour le Pas de Calais. Notre région, qui a tant donné au développement de l'industrie charbonnière et qui a vécu une deuxième révolution industrielle, a besoin aujourd'hui d'un soutien vaste et massif que peut lui accorder l'Etat. Le nouveau gouvernement confirme son soutien financier dans l'engagement pour le renouveau du Bassin minier d'un côté, mais reprend de l'autre les aides à l'emploi qu'il octroyait.

Les élus des 150 communes du Pôle métropolitain de l'Artois sont donc allés manifester le jeudi 21 septembre devant la préfecture pour exiger un moratoire sur cette décision gouvernementale.

Contrairement à certains élus en manque de créativité et qui ne passent leur temps qu'à chipoter sur un point ou une virgule, les élus de l'Union Annaysienne ont pris leurs responsabilités devant ce qui semble être un désastre social supplémentaire. Une délégation composée d'annaysiens, d'élus et de l'ensemble des employés communaux concernés a participé à cette manifestation devant la préfecture pour exprimer leurs désaccords. Ce jour là, la Mairie d'Annay, comme de nombreuses autres communes, avait fermé ses portes au public dans le cadre de l'opération « Mairie Morte ». Une belle unanimité au delà des clivages politiques pour dénoncer les mauvais coups !

Vos élu(e)s : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandendorren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froisart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Les services du Préfet donnent raison à l'opposition

Le groupe majoritaire a décidé lors du Conseil du 23 juin 2017 de former une délégation chargée de rendre visite aux 29 jeunes séjournant en colonie de vacances à CASSIS.

La municipalité a ainsi eu recours au "mandat spécial" - **mandat devant être selon la loi, ponctuel, exceptionnel, indispensable et circonscrit dans le temps** - permettant la prise en charge des frais réels (transport, séjour, hébergement, restauration...) que les élus auront à supporter pour assurer leur mission.

Mais la délibération présentée aux élus ne fixait pas : **l'objet de la mission** (le déplacement n'est tout de même pas indispensable... sachant que CASSIS est distante de plus de 1000 km d'ANNAY), **la durée de la mission, la liste des élus nommément désignés.**

Au regard de ces marques et irrégularités, nous avons alerté, le 26 juin 2017, **le contrôle de légalité des services de l'Etat qui a non seulement donné raison à la requête de l'opposition municipale**, mais a aussi demandé à M. le Maire d'Annay de se mettre en conformité avec la loi...ce qu'il a fait lors du Conseil du 26 septembre 2017.

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".

16. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI NORTANKING

La Commission de suivi de site NORTANKING a été créée par arrêté préfectoral le 11 septembre 2012 et sa composition par arrêté préfectoral le 13 septembre 2012 pour une durée de cinq ans. Celle-ci a vocation à renforcer l'information et la concertation locale autour des sites industriels SEVESO. Le Conseil Municipal renouvelle à l'unanimité le mandat de Monsieur LEGRIN Alain (membre titulaire) et de Monsieur VANDENBORREN Jean-Claude (membre suppléant) au sein du Collège des élus. Par ailleurs, Monsieur HAVEZ Henri est nommé au sein du Collège « Association de riverains » en remplacement de Monsieur Etienne JENNEQUIN.

Monsieur le Maire et Madame Dupayage quittent la salle de conseil municipal. La présidence de la séance est confiée à Madame Moren

17. PROTECTION JURIDIQUE ACCORDÉE À DEUX ÉLUS

Le Conseil Municipal accorde à la majorité la protection fonctionnelle à Monsieur Yves TERLAT et Madame Angèle DUPAYAGE qui s'estiment mis en cause dans un document qui a été distribué «toutes boites» à compter du 07 septembre 2017 sur le territoire de la Commune.

Abstentions : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

Monsieur le Maire et Madame Dupayage réintègrent l'assemblée.

18. MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DES CONTRATS-AIDÉS

Considérant les conséquences désastreuses pour les communes et les bénéficiaires de la décision du gouvernement de supprimer les contrats-aidés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande aux instances nationales de revenir sur leur décision.

La séance est levée à dix neuf heures trente minutes